

GRILLE TARIFAIRE

TRANSPORT SCOLAIRE 2025-2026

Le transport du matin et du soir est **GRATUIT** pour :

- L'élève du préscolaire 4 ans qui demeure à plus de 400 mètres de son école de quartier;
- L'élève du préscolaire 5 ans qui demeure à plus de 800 mètres de son école de quartier;
- L'élève de niveau primaire et secondaire demeurant à plus de 1600 mètres de son école de quartier.

Voici les services offerts avec frais :

Toute demande de transport complémentaire doit être envoyée au CSSOB avant le 15 juin de l'année en cours par le formulaire *Demande de transport complémentaire* disponible en ligne. Ce service doit être considéré comme un privilège annuel et prend fin à la dernière journée de classe de chaque année. Les demandes reçues après le 15 juin seront traitées selon l'ordre d'arrivée.

Aucun parcours ni point d'arrêt engendrant des coûts additionnels ne sera modifié pour accommoder un élève bénéficiant de ce privilège.

Description	Frais Septembre à juin	Frais Mars à juin	Explication
Garde partagée ou transport à une 2^e adresse	218,10 \$	109,05 \$	S'applique aux élèves qui ont une adresse complémentaire (gardienne) ou une deuxième adresse (garde partagée).
Choix d'école	218,10 \$	109,05 \$	S'applique aux élèves qui fréquentent une école autre que leur école de quartier lorsqu'il y a de la place et qu'un circuit de transport existe déjà.
Places disponibles (matin et soir)	218,10 \$	109,05 \$	S'applique aux élèves non admissibles au transport (marcheurs) lorsqu'il y a de la place dans l'autobus et qu'un circuit existe déjà. Date limite pour une demande : 15 décembre, sauf si nouvelle inscription au sein du CSSOB
Laissez-passer temporaire	5 \$/jour		Obligatoire pour un autre circuit (cette somme est perçue et administrée par les écoles concernées).
	Gratuit		Obligatoire pour un même circuit .

De septembre à juin, aucun remboursement à l'exception de ceux qui déménagent dans un autre centre de services scolaire ou autres conditions énumérées à la politique de gestion du transport.

Les montants sont payables à l'échéance indiquée sur la facturation. Pour les factures en souffrance, aucune demande de services pour 2025-2026 ne sera analysée avant la réception du paiement complet des montants dus.

Les réponses aux demandes de places disponibles seront transmises à compter du 15 octobre de l'année en cours. Cependant, le service du transport tentera de compléter l'attribution de celles-ci le plus rapidement possible.